

Règlement de l'offre parrainage

Article 1 : Mise en place

La présente offre de parrainage est effective à compter du 1^{er} septembre 2017. Le cabinet JENNIFER & JEROME Immobilier, reste libre d'interpréter, de modifier ou faire cesser cet opération de parrainage, en totalité ou en partie, sans pour autant porter préjudice aux droits du parrain pour le ou les parrainage(s) en cours préalablement à la modification ou l'interruption dudit dispositif, pour autant que les modifications en questions ne résultent pas d'obligations légales. Les règles d'éligibilité des prospects, parrains et produits telles que définies ci-après pourront ainsi faire l'objet de modifications, de suppressions, d'ajouts dans le respect des procédures et disposition légales applicables.

Article 2 : Condition d'éligibilité du parrain

Est éligible toute personne physique cliente du cabinet JENNIFER & JEROME Immobilier, ou inscrite dans les basses de données du cabinet JENNIFER & JEROME Immobilier, en tant que prospect avant le premier rendez-vous du filleul avec un interlocuteur du cabinet JENNIFER & JEROME Immobilier. Les collaborateurs du cabinet JENNIFER & JEROME Immobilier ne sont pas éligible à la présente offre de parrainage.

Article 3 : Condition d'éligibilité du filleul

Le filleul est une personne physique qui vend un bien par l'intermédiaire du cabinet JENNIFER & JEROME Immobilier.

Article 4 : Conditions de validité

Le parrain doit remplir un formulaire en ligne avant la première visite du filleul dans le JENNIFER & JEROME Immobilier. Un accusé de réception lui sera envoyé. A déclaration du parrainage, le filleul est contacté par le cabinet JENNIFER & JEROME Immobilier pour validation de ses informations personnelles.

www.jdi95.com

77 bis, rue des Chesneaux - 95160 MONTMORENCY

Tel: 01.39.60.06.86 / 06.30.52.89.73



Le parrainage ne peut être rétroactif. Les rétributions du parrain ne seront dues qu'en l'absence de tout concours ou participation d'un professionnel à la présentation du filleul, qui pourrait présenter une demande de rémunération en ce chef.

La vente sera considérée comme effective après l'encaissement des honoraires par le cabinet JENNIFER & JEROME Immobilier. La rétribution sera due au parrain après l'encaissement des honoraires par le cabinet JENNIFER & JEROME Immobilier.

Si deux personnes voulaient parrainer le même filleul, c'est celle qui aura transmis les coordonnées en premier et qui respectera les conditions du présent règlement, qui bénéficiera de l'offre parrainage.

L'auto-parrainage n'est pas autorisé.

Article 5 : Rétribution du parrain

Le parrain du cabinet JENNIFER & JEROME Immobilier reçoit, 300 € pour un prix de vente acté entre 0 et 200 000 €, 500 € pour un prix de vente acté entre 201 et 500 000€ et 1 000€ pour un prix de vente acté > à 500 000€, en chèque dans le cas ou son filleul vend un bien par l'intermédiaire du cabinet JENNIFER & JEROME Immobilier, et uniquement en cas de concrétisation de la transaction donnant lieu à l'encaissement d'honoraires par le cabinet JENNIFER & JEROME Immobilier.

Le prix de vente acté s'entend Hors frais d'agence Inclus.

La somme perçus par le parrain est assujettie à l'impôt sur les revenus de l'année de perception. C'est au parrain qu'il revient de la déclarer.

Article 6 : Nombre de parrainage

www.jdi95.com

77 bis, rue des Chesneaux - 95160 MONTMORENCY

Tel: 01.39.60.06.86 / 06.30.52.89.73



Le nombre de parrainages est limité à 3 par an, l'année courant à compter de la date du premier parrainage ayant donné lieu à gratification.

Article 7 : Informatique et libertés

Conformément à la loi informatique et libertés n 78/17 du 6 janvier 1978, le parrain et le ou les filleuls disposent d'un droit d'interrogation, d'accès, d'opposition et de rectification des informations qui auront été transmises.

Les informations et données personnelles recueillies sur le formulaire sont nécessaires au traitement de l'opération de parrainage. Elles sont enregistrées dans notre fichier de clients et peuvent, dans le respect de la loi informatique et libertés susvisée, être utilisées par le cabinet JENNIFER & JEROME Immobilier ou ses partenaires à des fins de prospection. Vous pouvez exercer votre droit d'accès, d'interrogation de rectification et d'opposition par courrier électronique accompagné à l'adresse suivante : jdi@orange.fr.

www.jdi95.com

77 bis, rue des Chesneaux - 95160 MONTMORENCY

Tel: 01.39.60.06.86 / 06.30.52.89.73